

Groupe Scolaire Claude DEGASPERI Lé bourg 38134 ST JOSEPH-DE-RIVIERE Tél: 04 76 55 40 11

Ecole.saintjo@wanadoo.fr

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire :	Ni	veau:	Classe:			
ÉLÈVE			•			
· ·			l'usage:	Se	Sexe: M   F	
Prénom(s):			/			
Né(e) le : / /	Lie	eu de naissance	(commune et département):		_	
Adresse :						
Code postal:	Co	mmune :				
RESPONSABLES LÉGAUX						
Mère NOM de famille :			Autorité parentale :	Oui [	No	n 🗆
NOM d'usage :						
Adresse:						
Code postel:	Con	mune ·				
Tél. domicile :	domicile: Tél. portable:					
Numéro de poste :	Cou	rriel :	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -			
Père NOM de famille :				Oui	□ No:	n 🗆
NOM d'usage :			Prénom :			
Adresse:						
Code nostal:	Con	nmune :				
Tél. domicile :	Tél.	portable:	Tél. travail :			
Numéro de poste :	Cou	irriel :				
Autre responsable légal (pers	sonne phys	ique ou morale)	Autorité parentale :	Oui [	□ No	n 🗆
Organisme:						
Fonction:			Lien avec l'enfant :		,	
Adresse:						
Code postal:	Commune :		G '1	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
Tél. :	_ Tél. por	table:	Courriel:			
INFORMATIONS PÉRISCO	LAIRES					
Garderie matin:	Oui □	Non□	Garderie soir:	Oui 🗆	No	nП
Études surveillées :	Oui 🗆	Non $\square$	Restaurant scolaire:	Oui 🗆	No	nП
Transport scolaire:	Oui 🗆	Non□				
ASSURANCE DE L'ENFAN	T					
Responsabilité civile :	•	Oui□ Non□	Individuelle Accident:	(	Oui□	Non□
Compagnie d'assurance :			Numéro de police d'assurance : _			
AUTORISATION (à remplir pa	r les deux par	ents en cas d'adresse	s différentes) (Ne cocher qu'en cas de refus)		Mère	Père
Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.						
**			u filmé(e) dans le cadre des activité	s		

Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994). Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

NOM :		Ртénom :	☐ A appeler en cas d'urgence		
Lien avec l'enfant :					
Adresse:					
Code postal :	Commune:_				
Téléphone domicile :					
Téléphone travail :			Numéro de poste :		
NOM :		Prénom :	☐ A appeler en cas d'urgence		
Lien avec l'enfant :					
Adresse: Code postal:	Commune:				
Téléphone domicile :			and the second s		
Téléphone travail :					
NOM ·		Prénom ·	☐ A appeler en cas d'urgence		
NOM : Lien avec l'enfant :					
Δ dresse ·					
Adresse : Code postal :	Commune:				
Téléphone domicile :					
Téléphone travail :			<del></del>		
NOM:		Prénom :	☐ A appeler en cas d'urgence		
Lien avec l'enfant :					
Adresse :					
Code postal:	Commune:				
Téléphone domicile :			Téléphone portable :		
Téléphone travail :			Numéro de poste :		
NION 6		D-4	☐ A appeler en cas d'urgence		
Lien avec l'enfant :					
Code postal:					
Téléphone domicile :					

J'ai pris connaissance de la charte de la laïcité, en document joint.

Date:

signature de la mère :

signature du père :

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Base Elèves 1er degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

## • • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • • •

- 3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.
- La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.
- La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

## CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

- La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.
- l'accès à une culture commune et partagée.
- La laïcité permet l'exercice La laïcité assure aux élèves de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
- La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du **respect** et de la compréhension de l'autre.
- 10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.
- Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

## • • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

 $oxed{14}$  Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

